

RÉSUMÉ DU DOCUMENT D'INFORMATION

Section 1 – Introduction et avertissements

Introduction

Ce résumé doit être lu comme une introduction au document d'information (le « **Document d'Information** ») préparé dans le cadre de l'admission à la cotation et à la négociation (l'« **Admission** ») de toutes les actions ordinaires émises et en circulation composant le capital social de Louis Hachette Group, une société anonyme de droit français, d'une valeur nominale de 0,20 euros chacune (les « **Actions Louis Hachette** ») sur Euronext Growth (Paris), un système multilatéral de négociation exploité par Euronext Paris S.A. (« **Euronext Growth (Paris)** »).

Identité et coordonnées de l'Émetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI)

Dénomination sociale : Louis Hachette Group (« **Louis Hachette** », la « **Société** » ou l'« **Émetteur** » et, ensemble avec ses filiales, le « **Groupe** »).

Lieu et numéro d'immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, 808 946 305.

LEI : 969500CV8XQ2XKU2DO25.

Identité et coordonnées de l'autorité compétente revoyant le Document d'Information

Le Document d'Information a été revu par Euronext Paris S.A., en tant qu'entité compétente conformément aux Règles des Marchés Euronext Growth (*Livre 1 : Règles harmonisées*). Euronext Paris S.A. a pour adresse le 14 place des Reflets, 92400 Courbevoie, France, pour numéro de téléphone le +33 (0)1 70 48 24 00 et pour site Internet : www.euronext.com.

Date du Document d'Information

Le Document d'Information est daté du 7 novembre 2024.

Avertissements

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Document d'Information. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières dont l'admission à la négociation sur un système multilatéral de négociation est recherchée doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Document d'Information par l'investisseur. L'investisseur peut perdre tout ou partie de son investissement dans les Actions Louis Hachette en cas de baisse du cours des actions de la Société.

Section 2 – Informations clés sur l'Émetteur

2.1 – Qui est l'Émetteur des valeurs mobilières ?

Domicile et forme juridique

Dénomination sociale : Louis Hachette Group

Siège social : Paris, France.

Adresse : 4 rue de Presbourg, 75116 Paris, France.

Forme juridique : Société anonyme.

Droit applicable : Droit français.

Pays d'origine : France.

Principales activités

Le Groupe rassemble une participation majoritaire dans Lagardère SA, société anonyme de droit français dont le siège social est situé 4 rue de Presbourg, 75116 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 320 366 446 (« **Lagardère SA** »), ainsi que dans ses filiales consolidées (le « **Groupe Lagardère** »), et dans Prisma Group S.A.S., société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé 59 bis avenue Hoche, 75008 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 829 674 381 (« **Prisma S.A.S** »), ainsi que dans ses filiales (le « **Groupe Prisma Media** »), chacune leader dans son domaine d'activité (Édition, commerce en zone de transport et concession (Travel Retail) et Magazines et Médias en Ligne), pour former un acteur très diversifié et résilient.

Lagardère Publishing (également connue sous son nom commercial « Hachette Livre ») est un leader mondial du marché de l'édition de livres grand public (notamment le marché de l'édition grand public et le marché de l'édition d'éducation, de la maternelle au secondaire), au niveau mondial et en France, au Royaume-Uni, en Espagne et aux États-Unis, qui constituent ses principaux marchés. Lagardère Publishing opère ses activités d'édition et de distribution de livres par l'intermédiaire de maisons d'édition intégrées et emblématiques, dotées de marques fortes et d'un vaste portefeuille de droits de propriété intellectuelle, et de ses plateformes de distribution dans chaque pays où il opère principalement. Les maisons d'édition reconnues de Lagardère Publishing participent de sa réputation mondiale, notamment Grasset, Fayard, Stock, Calmann-Lévy, JC Lattès, Hachette Pratique, Marabout, Larousse, Dunod, Orion, Quercus, Orbit, Hodder & Stoughton, Grand Central Publishing, Little, Brown and Company, et Alianza.

Lagardère Travel Retail est un leader mondial du travel retail, exploitant plus de 5.120 magasins et points de restauration (y compris via des coentreprises), dont 933 en France, 2.746 dans la zone Europe, Moyen-Orient et Afrique (hors France), 861 dans les Amériques et 582 dans la zone Asie-Pacifique. Lagardère Travel Retail propose une offre complète de services à travers ses trois lignes d'activités (Travel Essentials, Duty Free & Fashion et Restauration) aux voyageurs nationaux et internationaux passant par des hubs de transit (principalement aériens et ferroviaires) en collaboration avec ses concédants.

Le Groupe Prisma Media est le premier éditeur français de magazines (formats papiers et numériques) et de médias en ligne. Ses activités d'édition de magazines et de médias en ligne s'appuient sur un portefeuille de marques de premier plan, telles que *Femme Actuelle*, *Voici*, *Capital*, *GEO* et *Harper's Bazaar*, ainsi que sur l'expertise numérique du Groupe Prisma Media pour publier des magazines aux formats papier et numérique et proposer des médias en ligne.

En outre, le Groupe Lagardère apporte un certain nombre d'activités supplémentaires dans le secteur des médias et du divertissement, notamment la publication de journaux (*Le Journal du Dimanche* et *Le JDN*), une célèbre marque internationale (*Elle*), des stations de radio (Europe 1, Europe 2 et RFM) et des activités de gestion, de production et de promotion de spectacles vivants (Lagardère Live Entertainment), ainsi qu'un club de sports (Lagardère Paris Racing).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la période de six mois close le 30 juin 2024, 33,5% et 30,2%, respectivement, du chiffre d'affaires pro forma du Groupe sont attribuables à Lagardère Publishing, 59,8 % et 63,3 %, respectivement, à Lagardère Travel Retail, 3,7% et 3,4% respectivement au Groupe Prisma Media, 3,0% et 3,1% respectivement aux branches d'activités complémentaires du secteur des médias et du divertissement (regroupant Lagardère News, Lagardère Radio, Lagardère Live Entertainment et Lagardère Paris Racing, appelés Autres Activités). En 2023, le Groupe dispose également d'une large présence mondiale en employant plus de 32.000 personnes dans plus de 40 pays.

Capital social

Au moment de l'Admission, le capital social émis et en circulation de la Société sera composé de 991.996.494 Actions Louis Hachette.

Principaux actionnaires

À la date du Document d'Information, Vivendi détient l'ensemble des Actions Louis Hachette, à l'exception de l'unique Action Louis Hachette détenue par Compagnie Hoche SAS, filiale intégralement détenue par Vivendi.

Dans le cadre de la séparation des Activités d'Édition et de Travel Retail de Vivendi (la « **Scission Partielle de Louis Hachette Group** »), chaque actionnaire de Vivendi se verra attribuer une (1) Action Louis Hachette pour chaque action ordinaire émise et en circulation d'une valeur nominale de 5,50 euros par action du composant le capital social de Vivendi (chacune, une « **Action Vivendi** ») que cet actionnaire détient (le « **Ratio d'Allocation** ») le 13 décembre 2024 à 23h59 (heure de l'Europe centrale (« **CET** »)) (la « **Date de Réalisation** »).

Les informations ci-dessous présentent la détention effective des Actions Vivendi immédiatement avant la réalisation de la Scission Partielle de Louis Hachette Group et la détention effective prévue des Actions Louis Hachette immédiatement après la réalisation de la Scission Partielle de Louis Hachette Group, dans chaque cas, par chaque personne ou entité dont la Société sait qu'elle détient 5% ou plus des Actions Vivendi en circulation ou dont elle s'attend à ce qu'elle détienne, immédiatement après la Scission Partielle de Louis Hachette Group (sur la base des hypothèses décrites ci-dessous), 5% ou plus des Actions Louis Hachette et/ou des droits de vote.

Actionnaires Vivendi	Nombre d'Actions Vivendi	% du capital ⁽¹⁾	% de droits de vote théoriques ⁽²⁾	% de droits de vote exerçables ⁽³⁾
Groupe Bolloré ⁽⁴⁾	307.964.110	29,90%	29,83%	30,94%
Salariés de Vivendi	26.195.244	2,55%	3,66%	3,80%
Vivendi ⁽⁵⁾	38.106.631	3,70%	3,59%	0,00%
Autres actionnaires	657.652.140	63,85%	62,92%	65,27%
Total	1.029.918.125	100%	100%	100%

⁽¹⁾ Le calcul du pourcentage de détention d'Actions Vivendi est basé sur 1.029.918.125 Actions Vivendi en circulation au 15 octobre 2024.

⁽²⁾ Le calcul du pourcentage de droits de vote théoriques de Vivendi est basé sur 1.061.295.318 droits de vote théoriques Vivendi au 15 octobre 2024. Les votes théoriques représentent les droits de vote exerçables et les droits de vote non-exerçables, ces derniers comprenant, par exemple, les droits de vote attachés aux actions auto-détenues.

⁽³⁾ Le calcul du pourcentage des droits de vote exerçables des Actions Vivendi est basé sur 1.023.188.687 droits de vote exerçables dans Vivendi au 15 octobre 2024.

⁽⁴⁾ Conformément à l'article L. 233-10 du Code de commerce, ce nombre comprend (i) 301.869.191 Actions Vivendi détenues par Bolloré SE, (ii) 5.995.559 Actions Vivendi détenues par Compagnie de l'Odet SE, (iii) 48.000 Actions Vivendi détenues par M. Vincent Bolloré, (iv) 22.360 Actions Vivendi sous-jacentes aux parts du fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) Vivendi souscrites par M. Vincent Bolloré, (v) 24.000 Actions Vivendi détenues par M. Cyrille Bolloré, et (vi) 5.000 Actions Vivendi actions détenues par M. Sébastien Bolloré. Bolloré SE est contrôlée par Compagnie de l'Odet SE, elle-même contrôlée par Sofibol SCA, qui est ultimement contrôlée par Bolloré Participations SE. Bolloré Participations SE est contrôlée par M. Vincent Bolloré, qui détient directement et indirectement, 93,05% du capital social et 71,55% des droits de vote théoriques de Compagnie de l'Odet SE.

⁽⁵⁾ Actions Vivendi directement auto-détenues par Vivendi. Les droits de vote des actions auto-détenues sont suspendus conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce.

Après la réalisation de la Scission Partielle de Louis Hachette Group, Bolloré SE sera l'actionnaire de référence de la Société. Sur la base de la structure de l'actionnariat de Vivendi telle que présentée dans le tableau ci-dessus et conformément au Ratio d'Allocation, le tableau ci-dessous présente la détention prévue des Actions Louis Hachette, à la connaissance de la Société, immédiatement avant l'Admission.

Actionnaires de la Société	Nombre d'Actions Louis Hachette ⁽¹⁾	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote exerçables
Vivendi ⁽²⁾	185.000	0,02%	185.000	0,02%
Groupe Bolloré ⁽³⁾	307.941.750	31,04%	307.941.750	31,04%
Autres actionnaires ⁽⁴⁾	683.869.744	68,94%	683.869.744	68,94%
Total	991.996.494	100%	991.996.494	100%

⁽¹⁾ Dans l'hypothèse où le Ratio d'Allocation reste inchangé jusqu'à la Date d'Admission et que le nombre d'Actions Vivendi détenues par Vivendi ou toute personne agissant en son nom propre mais pour le compte de Vivendi à la Date de Réalisation (les « **Actions Vivendi Exclues** ») reste égal à 38.106.631, et que chaque actionnaire de Vivendi se voit attribuer une (1) Action Louis Hachette pour chaque Action Vivendi qu'il détient.

⁽²⁾ Les 184.999 Actions Louis Hachette détenues par Vivendi et l'unique Action Louis Hachette détenue par Compagnie Hoche à la date du Document d'Information seront cédées sur le marché après la réalisation de la Scission Partielle de Louis Hachette Group, au moment de l'Admission ou après celle-ci.

⁽³⁾ Conformément à l'article L. 233-10 du Code de commerce, ce nombre comprend (i) 301.869.191 Actions Louis Hachette détenues par Bolloré SE, (ii) 5.995.559 Actions Louis Hachette détenues par Compagnie de l'Odet SE, (iii) 48.000 Actions Louis Hachette détenues par M. Vincent Bolloré, (iv) 24.000 Actions Louis Hachette détenues par M. Cyrille Bolloré, et (v) 5.000 Actions Louis Hachette détenues par M. Sébastien Bolloré.

⁽⁴⁾ En ce compris les Actions Louis Hachette sous-jacentes aux parts du FCPE Vivendi SE souscrites par M. Vincent Bolloré, dont le nombre exact ne pourra être connu qu'après la réalisation de la Scission de Vivendi et des opérations de réorganisation impliquant le FCPE Vivendi dans ce contexte.

Administrateurs

À la Date d'Admission, le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'Administration** ») sera composé de M. Jean-Christophe Thiery, M. Yannick Bolloré, M. Arnaud de Puyfontaine, Mme Sophie Chassat et Mme Maud Fontenoy.

Contrôleurs légaux des comptes de la Société

Grant Thornton, 29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre, représenté par M. Jean-François Baloteaud.

Deloitte & Associés, Tour Majunga, 6 place de la Pyramide, 92800 Puteaux, France, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre, représenté par M. Frédéric Souliard.

2.2 - Quelles sont les informations financières clés concernant l'Émetteur ?

La Société a été constituée par Vivendi le 14 janvier 2015 sous la forme d'une société par actions simplifiée de droit français. Avant la réalisation de la Scission Partielle de Louis Hachette Group, la Société n'a effectué aucune opération en dehors des formalités et procédures juridiques, fiscales et administratives nécessaires aux fins de la transformation de la Société en société anonyme de droit français, ayant pris effet le 22 octobre 2024, de la Scission Partielle de Louis Hachette Group et de l'Admission, ainsi que de la conformité au droit applicable. Par conséquent, il n'existe pas d'informations financières historiques de la Société couvrant une quelconque activité présentée dans le Document d'Information pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.

Vivendi n'a commencé à consolider les activités présentées dans le Document d'Information, à savoir celles exercées à travers Lagardère SA et Prisma S.A.S. (les « **Activités d'Édition et de Travel Retail** »), qu'à compter du 1^{er} décembre 2023. Plus précisément, Vivendi a pleinement consolidé Lagardère SA à compter du 1^{er} décembre 2023 et Prisma S.A.S. à compter de sa constitution le 16 mai 2017. Le Document d'Information comprend (i) les états financiers combinés et audités des Activités d'Édition et de Travel Retail, établis conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne (« **IFRS** »), pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 (les « **États Financiers Combinés** »), ainsi que le rapport de Deloitte & Associés, l'un des commissaires aux comptes indépendants de Vivendi, sur ces États Financiers Combinés ; et (ii) les états financiers combinés intermédiaires condensés non audités des Activités d'Édition et de Travel Retail, établis conformément à la norme IAS 34 « *Information financière intermédiaire* » (« **IAS 34** »), au 30 juin 2024 (les « **États Financiers Combinés Intermédiaires Non Audités** »), ainsi que le rapport y afférent établi par Deloitte & Associés en tant que commissaire aux comptes indépendant de Vivendi.

Les États Financiers Combinés et les États Financiers Combinés Intermédiaires Non Audités ont été établis sur la base des données comptables de Lagardère SA et de Prisma S.A.S. (y compris leurs filiales), telles qu'elles ont été approuvées, et compilées pour l'établissement des états financiers consolidés de Vivendi pour les exercices concernés. Les États Financiers Combinés et les États Financiers Combinés Intermédiaires Non Audités doivent être lus conjointement avec les notes qui les accompagnent et les rapports des commissaires aux comptes de Vivendi sur ces états financiers. Le rapport des commissaires aux comptes sur les États Financiers Combinés comprend l'observation suivante : « [n]ous attirons votre attention sur la Note 1, "*Base de préparation des États Financiers Combinés*" des États Financiers Combinés, et plus particulièrement sur la section "*Conventions comptables utilisées aux fins de préparer les États Financiers Combinés*". Notre avis n'a pas changé à ce sujet. » Le rapport des commissaires aux comptes sur les États Financiers Combinés Intermédiaires Non Audités contenait un paragraphe d'observation substantiellement similaire à ce dernier.

Les États Financiers Combinés ont été audités par Deloitte & Associés en tant que commissaire aux comptes indépendant de Vivendi. Les États Financiers Combinés Intermédiaires Non Audités ont fait l'objet d'un examen limité par Deloitte & Associés en tant que commissaire aux comptes indépendant de Vivendi. Deloitte & Associés n'a ni démissionné, ni été révoqué et son mandat de commissaire aux comptes de Vivendi a bien été renouvelé au cours des exercices clos les 31 décembre 2023, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.

Dans la mesure où Vivendi n'a consolidé Lagardère SA qu'à compter du 1^{er} décembre 2023, les États Financiers Combinés ne comportent pas les résultats opérationnels et les flux de trésorerie des Activités d'Édition et de Travel Retail pour les exercices compris entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023. Par conséquent, afin d'illustrer les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie combinés des Activités d'Édition et de Travel Retail dans le cas où la Scission Partielle de Louis Hachette Group avait eu lieu à compter du 1^{er} janvier 2021, le Document d'Information inclut les informations suivantes :

- Les informations financières pro forma non auditées du Groupe présentant les résultats combinés des Activités d'Édition et de Travel Retail pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021, ainsi que pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 (les « **Informations Financières Pro Forma Non Auditées** »), ainsi que l'attestation y afférente établie par Deloitte & Associés en tant que commissaire aux comptes indépendant de Vivendi. Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont été préparées en utilisant : (a) les états financiers consolidés audités du Groupe Lagardère pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021, établis conformément aux normes IFRS, et les états financiers condensés intermédiaires non audités pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, établis conformément à la norme IAS 34 ; (b) les comptes de résultat du Groupe Prisma Media pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021 et les comptes de résultat condensés pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, tels qu'ils figurent respectivement dans les états financiers consolidés audités de Vivendi établis selon les normes IFRS et dans les états financiers condensés intermédiaires non audités établis selon la norme IAS 34. Dans la mesure où Vivendi n'a consolidé Prisma Media S.A.S. (via Prisma S.A.S.) qu'à compter du 1^{er} juin 2021, les Informations Financières Pro Forma Non Auditées de l'exercice clos le 31 décembre 2021 n'incluent que sept mois d'activité du Groupe Prisma Media.
- Les informations financières illustratives non auditées du Groupe présentant les flux de trésorerie combinés des Activités d'Édition et de Travel Retail pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021, ainsi que pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 (les « **Informations Financières Illustratives Non Auditées** »). Les Informations Financières Illustratives Non Auditées ont été préparées en utilisant : (a) les états financiers consolidés audités du Groupe Lagardère pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021, établis conformément aux normes IFRS, et les états financiers intermédiaires condensés non audités pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, établis conformément à la norme IAS 34, et (b) le tableau des flux de trésorerie publié du Groupe Prisma Media pour les exercices clos les 31 décembre, 2023, 2022 et 2021 et le tableau de flux de trésorerie condensé des semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, tels qu'ils figurent respectivement dans les états financiers consolidés audités de Vivendi établis selon les normes IFRS et dans les états financiers condensés intermédiaires non audités établis selon la norme IAS 34. Dans la mesure où Vivendi n'a consolidé Prisma Media S.A.S. (via Prisma S.A.S.) qu'à compter du 1^{er} juin 2021, les Informations Financières Illustratives Non Auditées de l'exercice clos le 31 décembre 2021 n'incluent que sept mois d'activité du Groupe Prisma Media. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Section 14.3.3.4, « *Base de préparation des informations financières illustratives non auditées* » dans les Informations Financières Illustratives Non Auditées.

Informations financières sélectionnées des États Financiers Combinés et des États Financiers Combinés Intermédiaires Non Audités

(en millions d'euros, sauf les pourcentages)	Exercice clos le 31 décembre			Semestre clos le 30 juin	
	2023	2022	2021	2024	2023
Chiffre d'affaires	979	320	194	4.340	153
Résultat d'exploitation (EBIT)	155	127	38	138	42
Résultat net sur la période (attribuable aux actionnaires de la société mère)	110	115	27	(35)	35
Marge de résultat d'exploitation (EBIT)	15,8%	39,7%	19,6%	3,2%	27,5%

Informations financières sélectionnées des Informations Financières Pro Forma Non Auditées

(en millions d'euros, sauf les pourcentages)	Exercice clos le 31 décembre			Semestre clos le 30 juin	
	2023	2022	2021	2024	2023
Chiffre d'affaires	8.390	7.249	5.439	4.340	3.854
Résultat d'exploitation (EBIT)	346	291	27	138	66
Résultat net sur la période (distribuable aux actionnaires de la société mère)	45	85	(76)	(30)	(26)
Croissance annuelle du chiffre d'affaires	15,7%	33,3%	-	12,6%	-
Marge de résultat d'exploitation (EBIT)	4,1%	4,0%	0,5%	3,2%	1,7%

Informations financières sélectionnées des États Financiers Combinés et des États Financiers Combinés Intermédiaires Non Audités

(en millions d'euros)	31 décembre			30 juin	
	2023	2022	2021	2024	2023
Total des actifs	12.532	2.351	1.853	12.657	
Total des capitaux propres	2.828	1.994	1.477	2.695	
Total des passifs (passifs à court terme et à long terme)	9.704	357	376	9.962	

Indicateurs Alternatifs de Performance

Le présent résumé et certaines sections du Document d'Information comprennent également certaines mesures et certains ratios qui ne sont pas exigés par les normes IFRS, ni présentés conformément à celles-ci, et qui sont désignés dans le présent document comme des « Indicateurs Alternatifs de Performance ». Les Indicateurs Alternatifs de Performance ne sont pas des mesures de performance financière ou de liquidité selon les normes IFRS, mais des mesures utilisées par la direction pour contrôler la performance sous-jacente des activités et des opérations du Groupe. Par conséquent, elles n'ont pas été auditées ou examinées. En outre, ces Indicateurs Alternatifs de Performance peuvent ne pas être révélateurs des résultats d'exploitation historiques du Groupe et ne sont pas censées préjuger des résultats futurs du Groupe.

Ces Indicateurs Alternatifs de Performance sont présentés dans ce Document d'Information car la direction les considère comme des mesures supplémentaires importantes de la performance du Groupe et estime que ces mesures et d'autres mesures similaires sont largement utilisées dans l'industrie dans laquelle le Groupe opère comme moyen d'évaluer la performance opérationnelle d'une société et la liquidité de ses titres. Cependant, toutes les sociétés ne calculent pas les Indicateurs Alternatifs de Performance de la même manière ou sur une base équivalente. Ainsi, ces mesures et ratios peuvent ne pas être comparables aux mesures ou ratios utilisés par d'autres sociétés sous des noms identiques ou similaires. Par conséquent, il convient de ne pas se fier indûment aux Indicateurs Alternatifs de Performance contenus dans le présent Document d'Information et de ne pas les considérer isolément ou comme une alternative au chiffre d'affaires, au résultat d'exploitation, au résultat net de l'exercice, aux flux de trésorerie ou à d'autres mesures financières calculées conformément aux normes IFRS, ni comme une alternative aux flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation en tant que mesure de liquidité. Le Document d'Information contient les Indicateurs Alternatifs de Performance suivants ou « mesures non-IFRS » : l'EBITA, le chiffre d'affaires à données comparables, le résultat opérationnel courant (Résop) et marge opérationnelle du Groupe Lagardère et les flux de trésorerie disponibles (avant et après variation du besoin en fonds de roulement). Les principaux Indicateurs Alternatifs de Performance sont présentés dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros, sauf les pourcentages)	Exercice clos le 31 décembre			Semestre clos le 30 juin	
	2023	2022	2021	2024	2023
EBITA (pro forma)	490	454	231	210	132

2.3 - Quels sont les risques spécifiques à l'Émetteur ?

Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment les principaux risques suivants :

- L'activité de travel retail du Groupe est confrontée à une concurrence importante pour les contrats de concession de la part d'autres exploitants internationaux de magasins de travel retail et de restaurants.
- Les activités d'édition, de presse et d'autres médias du Groupe sont confrontées à une concurrence importante de la part d'autres entreprises d'édition et de médias, ainsi que d'autres sources de divertissement, d'actualités et d'informations diffusées sous divers formats.
- Le Groupe est vulnérable aux évolutions défavorables du contexte national et international, comme les crises sanitaires et les crises et instabilités géopolitiques ou macroéconomiques.
- Les conditions économiques et d'autres facteurs contribuant au revenu disponible et au financement public dans les pays où le Groupe opère et dans le monde entier peuvent avoir un impact négatif sur les activités du Groupe.
- Le développement et l'utilisation de l'IA générative présentent un risque pour le modèle d'entreprise du Groupe, et l'utilisation de l'IA générative par les entreprises du Groupe pourrait exposer le Groupe à des risques.
- Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de protéger ou de maintenir ses droits de propriété intellectuelle.
- Le Groupe est exposé à des risques réglementaires, éthiques et de conformité.

- Il peut s'avérer difficile ou coûteux de se conformer à l'évolution des lois et des réglementations en matière de protection des données.
- Le Groupe est exposé à des risques de liquidité.
- L'endettement du Groupe et ses obligations en matière de service de la dette pourraient avoir un effet négatif important sur ses activités, sa situation financière ou son résultat d'exploitation.
- Le Groupe est soumis aux lois fiscales de nombreux États, et des changements dans les lois fiscales ou une remise en question de la position fiscale du Groupe pourraient avoir un effet négatif sur son résultat d'exploitation et sa situation financière.
- La valeur combinée des actions ordinaires de Vivendi, Havas, Canal+ et du Groupe Louis Hachette après la scission de Vivendi peut ne pas être égale ou supérieure à la valeur totale de l'Action Vivendi avant la scission de Vivendi.
- Les informations financières historiques et pro forma du Groupe ne sont pas nécessairement représentatives des résultats que le Groupe aurait obtenus en tant que société cotée autonome et peuvent ne pas constituer un indicateur fiable de ses résultats futurs.

Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières

3.1 – Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

Les titres de la Société pour lesquels l'admission à la négociation sur Euronext Growth (Paris) est demandée sont toutes des actions ordinaires composant le capital social de la Société, émises et en circulation.

Libellé pour les Actions Louis Hachette et code ISIN (*international securities identification number*)

Symbole boursier : ALHG.

Code ISIN : FR001400TL40.

Devise, dénomination et nombre de valeurs mobilières émises

Nombre d'Actions Louis Hachette : 991.996.494.

Valeur nominale : vingt centimes d'euro (0,20€) par Action Louis Hachette.

Devise : Euro.

Droits attachés aux Actions Louis Hachette

En application des lois applicables et des dispositions des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Louis Hachette seront les suivants : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires, (iii) droit de vote, (iv) droits préférentiels de souscription, et (v) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.

Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'Émetteur en cas d'insolvabilité

Non applicable.

Restrictions à la libre négociabilité des valeurs mobilières

Un transfert d'Actions Louis Hachette n'est pas soumis à des restrictions de transfert statutaires.

Politiques en matière de dividendes

La Société étant une société holding sans activité opérationnelle directe significative, elle n'a pas versé de dividendes sur ses actions au titre des exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023.

Après la réalisation de la Scission Partielle de Louis Hachette Group, l'objectif de la Société est de maximiser la création de valeur pour ses actionnaires en réduisant progressivement l'endettement du Groupe Lagardère et en mettant en place des distributions régulières de dividendes aux actionnaires, tout en préservant la capacité du Groupe à poursuivre des opportunités de croissance en accord avec ses objectifs stratégiques, sous réserve, dans tous les cas, de ses besoins de liquidité, de la décision du Conseil d'Administration et de l'approbation des actionnaires de la Société.

3.2 – Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?

Avant l'Admission, les Actions Louis Hachette n'étaient pas négociables sur un marché. Une demande d'admission des Actions Louis Hachette à la cotation et à la négociation sur Euronext Growth (Paris), sous le symbole « ALHG », a été déposée. La négociation des Actions Louis Hachette sur Euronext Growth (Paris) devrait commencer sur une base conditionnelle à la livraison le 16 décembre 2024 ou aux alentours de cette date (la « **Date d'Admission** »). À la date du Document d'Information, la Société n'a pas demandé l'admission à la cotation et à la négociation des Actions Louis Hachette sur un autre système multilatéral de négociation, ni sur un marché réglementé.

3.3 – Les valeurs mobilières feront-elles l'objet d'une garantie ?

Non applicable.

3.4 – Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?

Un investissement dans les titres de la Société comporte de nombreux risques qui pourraient conduire les investisseurs à perdre tout ou partie de leur investissement, et notamment les principaux risques suivants :

- Il n'y a pas de marché existant pour les Actions Louis Hachette, et un marché actif pour les Actions Louis Hachette pourrait ne pas se développer ou se maintenir.
- Bolloré SE détiendra une participation significative dans la Société lors de l'Admission et ses intérêts pourrait diverger de ceux d'autres actionnaires.

Section 4 – Informations clés sur l'admission à la négociation sur un système multilatéral de négociation

4.1 – À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ces valeurs mobilières ?

Modalités de l'admission à la négociation

Les modalités de l'Admission seront définies dans des avis qui seront publiés par Euronext Paris S.A. environ 14 jours avant la réalisation anticipée de Scission Partielle de Louis Hachette Group, au plus tard le 13 décembre 2024, selon le calendrier indicatif ci-dessous. À compter de la Date d'Admission, les Actions Louis Hachette seront négociées sous le symbole « ALHG ».

Calendrier indicatif :

Événement	Date et heure (CET)
Approbation du Document d'Information par Euronext Paris S.A.	7 novembre 2024
Avis Euronext annonçant la Scission Partielle de Louis Hachette Group (comprenant un calendrier indicatif)	2 décembre 2024 (au plus tard)
Avis Euronext annonçant l'admission des Actions Louis Hachette à la négociation sur Euronext Growth (Paris)	2 décembre 2024 (au plus tard)
Assemblées générales extraordinaires des actionnaires de Vivendi approuvant la Scission Partielle de Louis Hachette Group	9 décembre 2024 à 15h (CET)
Avis Euronext relatif au prix de référence des Actions Louis Hachette	13 décembre 2024 (après clôture du marché)
Date de Réalisation – Date à laquelle la Scission Partielle de Louis Hachette Group sera réalisée juridiquement	13 décembre 2024 à 23h59 (CET)
Date de détachement (à des fins de négociation) dans le cadre de la Scission Partielle de Louis Hachette Group	16 décembre 2024
Date d'Admission – Début de la négociation des Actions Louis Hachette sur Euronext Growth (Paris) sous le symbole boursier « ALHG » sur une base conditionnelle à la livraison	16 décembre 2024 à 9h (CET)
Date d'inscription en compte dans le cadre de la Scission Partielle de Louis Hachette Group	17 décembre 2024 (après clôture du marché)
Date de règlement – Règlement-livraison des Actions Louis Hachette aux actionnaires de Vivendi habilités à les recevoir dans le cadre de la Scission Partielle de Louis Hachette Group et aux investisseurs ayant acquis des Actions Louis Hachette sur le marché à la Date d'Admission.	18 décembre 2024

Louis Hachette et Vivendi peuvent ajuster les dates, heures et périodes indiqués dans le calendrier et dans l'ensemble du Document d'Information. Si Louis Hachette et Vivendi décident d'ajuster des dates, heures ou périodes, ils publieront un communiqué de presse qui sera publié sur les sites Internet de Louis Hachette et de Vivendi. Toute autre modification importante fera l'objet d'un communiqué de presse publié sur les sites Internet de Louis Hachette et de Vivendi.

Listing Sponsor

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Conseils Financiers

BNP Paribas, Crédit Agricole CIB et Goldman Sachs Bank Europe SE agissent en tant que conseils financiers (à ce titre et à tout autre titre, les « **Conseils Financiers Principaux** »). Bank of America, Banque Hottinguer, Barclays, CIC, Citi, Evercore, HSBC, Lazard, Morgan Stanley, Natixis et Société Générale agissent en tant que co-conseils financier (à ce titre et à tout autre titre, les « **Co-Conseils Financiers** »). Banco Santander, COMMERZBANK, Intesa Sanpaolo, J.P. Morgan et Mizuho agissent en tant qu'autres conseils financiers (à ce titre et à tout autre titre, les « **Autres Conseils Financiers** » et, avec les Conseils Financiers Principaux et les Co-Conseils financiers, les « **Conseils Financiers** »).

Montant et pourcentage de dilution résultant de la Scission Partielle de Louis Hachette Group

Non applicable.

Estimation des frais et dépenses facturés aux investisseurs par la Société

Non applicable. Aucune dépense liée à l'Admission ne sera supportée par les investisseurs.

4.2 – Pourquoi ce document d'information est-il établi ?

Le Document d'Information est établi dans le cadre de l'Admission, suite à la Scission Partielle de Louis Hachette Group, qui s'inscrit dans le cadre de la Scission de Vivendi.

Raisons de la Scission de Vivendi

La Scission partielle de Louis Hachette Group et l'Admission font partie des opérations nécessaires à la séparation depuis Vivendi des activités Havas (y compris Havas S.A.), des activités Canal+ (y compris Group Canal+ S.A.), des Activités d'Édition et de Travel Retail, comprenant la Distribution Havas, la Scission Partielle Canal+ et la Scission Partielle Louis Hachette Group (la « **Scission de Vivendi** »), qui a été initiée par Vivendi pour les raisons suivantes :

- Depuis la cession par Vivendi d'une participation de 60% dans Universal Music Group N.V. en 2021, les actions de Vivendi se négocient avec une décote de conglomérat significativement élevée, réduisant substantiellement leur valorisation et limitant ainsi la capacité de Vivendi à réaliser des opérations de croissance externe pour ses filiales, telles que Groupe Canal+ S.A., Havas S.A. et Lagardère SA, qui connaissent actuellement une forte croissance dans un contexte international marqué par de nombreuses opportunités d'investissement.
- La Scission de Vivendi vise à libérer pleinement le potentiel de développement de l'ensemble des activités du groupe Vivendi, en séparant ces activités du reste des activités existantes du Groupe Vivendi. À l'issue de la Scission de Vivendi, Havas, Canal+ et Louis Hachette Group pourront allouer leur capital de manière indépendante pour répondre à leurs propres dynamiques de marché, optimiser la structure de leur capital respective dans un effort de croissance et de poursuite de leurs objectifs stratégiques, y compris par le biais d'acquisitions et d'autres opportunités de croissance.

- Les structures de capital visées par Canal+ et Havas devraient offrir à chaque société une flexibilité stratégique et financière leur permettant de saisir des opportunités d'investissement et de croissance, en bénéficiant de leur levier financier réduit au moment de la Scission de Vivendi (qui, pour Canal+, comprendra principalement la dette contractée dans le cadre de son offre publique d'achat en cours sur MultiChoice Group Limited). De même, Louis Hachette Group n'aura pas de dette nette propre au moment de la Scission de Vivendi, tandis que la dette financière nette de Lagardère SA s'élèvera à environ deux milliards d'euros.
- En outre, les actions de Havas et de Canal+ seront admises à la négociation sur des bourses jugées attrayantes pour les investisseurs de long terme et les mieux adaptées aux besoins commerciaux et à l'empreinte géographique de chaque société. L'admission à la négociation de Louis Hachette sur Euronext Growth (Paris) devrait offrir à la Société une plus grande flexibilité et minimiser la duplication des coûts réglementaires à la lumière de la cotation séparée de Lagardère SA sur le marché réglementé Euronext à Paris.

Utilisation et montant net estimé du produit de l'opération

Ni la Société, ni Vivendi ne recevront de produits de l'opération dans le cadre de l'Admission.

Contrat de garantie

Non applicable.

Engagement d'abstention de la Société

Aucun.

Engagement de conservation des actionnaires

Aucun.

Intérêts des personnes morales ou physiques participant à l'Admission

Certains Conseils Financiers et/ou leurs affiliés sont, ou ont été, engagés et pourraient à l'avenir s'engager dans des activités de banque commerciale, de banque d'investissement et de conseil financier (y compris dans le cadre de l'Admission) et dans des activités auxiliaires dans le cours normal de leurs affaires avec le Groupe et/ou Vivendi ou toute partie liée ou concurrente à l'un d'entre eux, au titre desquelles ils ont reçu, et pourraient à l'avenir recevoir, des honoraires et commissions habituels. En particulier, certains Conseils Financiers et/ou leurs affiliés ont participé activement ou participent activement au financement de Vivendi et du Groupe et sont des partenaires de longue date de Vivendi. En outre, les Conseils Financiers peuvent, dans le cadre normal de leurs activités et à l'avenir, effectuer des transactions pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients, réaliser ou détenir une large gamme d'investissements et négocier activement des titres de créance et de participation (ou des titres dérivés) et des instruments financiers pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients. Ces investissements et opérations sur titres peuvent impliquer des positions longues ou courtes sur les titres de la Société et/ou de Vivendi. En agissant conformément aux modalités décrites ci-dessus, les Conseils Financiers et leurs affiliés pourraient avoir des intérêts qui ne seraient pas alignés, ou qui pourraient potentiellement rentrer en conflit avec les intérêts des investisseurs dans les actions ou avec les intérêts de la Société ou du Groupe.